



08

# ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

ASSURER UN DÉBAT SUR UNE POLITIQUE  
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DURABLE



## OÙ EN SOMMES NOUS ?

**L**a crise du COVID, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'impact négatif de l'économie mondiale sur l'environnement, etc.

**l'impact destructeur du système économique actuel sur les bases naturelles de la vie ainsi que le fait que la croissance ne va plus automatiquement de pair avec l'augmentation de la justice sociale et du bien-être ... ces arguments et d'autres encore nous amènent à réorganiser notre système économique.**

**Un changement de paradigme est nécessaire, dans lequel les aspects de l'intérêt général, de la régionalité, etc. sont beaucoup plus mis en avant. Il s'agit également de rendre le système social luxembourgeois moins dépendant de la croissance.**

**La transition socio-écologique implique également une remise en question de la politique financière actuelle et de l'organisation du budget. Il est tout à fait paradoxal que l'État dépense aujourd'hui des millions en toute connaissance de cause et qu'il ne résolve pas la crise du climat et de la biodiversité, mais qu'il s'en accommode ou l'encourage. De plus, le Luxembourg a un système fiscal qui encourage la consommation environnementale**

**encourage littéralement le capital, le taxe peu, mais pèse sur le facteur travail.**

**Le modèle social et économique luxembourgeois ainsi que les priorités sociopolitiques, les processus de décision et les instruments qui y sont liés doivent être réformés.**

**Remarque préliminaire importante : dans le texte d'introduction de cette publication, vous trouverez des réflexions fondamentales sur le développement économique. Celles-ci ne seront pas reprises ici.**

## 01

### PRENDRE LA RESPONSABILITÉ

#### GLOBALE

Un certain échange de marchandises, de produits et de services à l'échelle mondiale est justifiable et, dans certains domaines, judicieux. Mais la mondialisation néolibérale a pris des proportions

qui ne respectent pas les droits de nombreuses personnes, surtout dans le Sud, et qui ne tiennent pas compte des bases naturelles de la vie. Elle est trop dictée par les maximes de la maximisation des profits et non par la promotion du bien commun.

Des corrections fondamentales de l'organisation du commerce mondial sont nécessaires.

Nous attendons du prochain gouvernement

- > qu'il s'engage au niveau de l'UE et dans les instances mondiales pour une **nouvelle organisation du commerce mondial**. La justice distributive, les objectifs sociaux, écologiques et démocratiques devraient être les fondements du commerce mondial, la mondialisation devrait être mise au service des hommes ;
- > un **NON à l'accord controversé du Mercosur** (accord avec l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay) ;
- > l'exigence, au niveau de l'UE, d'**une révision des accords commerciaux conclus jusqu'à présent et d'une réorientation de tous les accords de libre-échange** actuellement en discussion dans le sens d'une transformation selon des critères démocratiques, sociaux et écologiques ;
- > une **transformation fondamentale des systèmes financiers et commerciaux** selon des critères sociaux et écologiques.

Dans ce contexte, le Luxembourg doit s'engager en faveur d'une directive forte sur la chaîne d'approvisionnement au niveau de l'UE et être un précurseur. Les institutions financières et l'industrie des fonds doivent absolument être impliquées dans ce processus ! Dans le cas contraire, les déclarations du Luxembourg sur sa volonté de rendre le système financier plus „vert“ perdraient beaucoup de leur crédibilité, tout comme son engagement général en matière de droits de l'homme et de développement durable.

## 02

## GÉNÉRER LE BUDGET DE L'ÉTAT PLUS DURABLE

- > De par sa structure, le budget de l'Etat ne comporte pas de réelle dimension de durabilité. Ce constat concerne aussi bien la question de la protection à long terme des finances publiques que l'absence ou l'insuffisance d'évaluation des dépenses effectuées. Le budget de l'Etat devrait donc être réformé structurellement, en intégrant la réflexion sur la prévoyance et le long terme, et surtout en améliorant la qualité et l'efficacité. En tenant compte des aspects de qualité et d'efficacité. En conséquence, la viabilité des finances publiques devrait être prise en compte bien plus que jusqu'à présent.
- > Par ailleurs, une analyse du budget de l'Etat s'impose pour déterminer si des subventions nuisibles à l'environnement ont été accordées. Ces dernières années, de nombreuses études ont été réalisées à l'étranger, qui sont toutes arrivées aux mêmes conclusions : De manière générale, les Etats membres de l'UE alimentent la crise du climat et de la biodiversité avec des millions, voire des milliards, de subventions nuisibles à l'environnement. Il n'existe toujours pas d'analyse de ce type pour le Luxembourg. Et ce, bien que de nombreuses subventions dans les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture soient connues pour être nuisibles à l'environnement. Il est absolument anachronique que l'Etat dépense de l'argent sans tenir compte des conséquences environnementales et d'autres effets à long terme.

Il est plus que temps qu'une telle analyse soit également réalisée et publiée au Luxembourg par le ministère des Finances (en collaboration avec les ministères concernés) et que des conclusions soient tirées en toute transparence.

Dans ce contexte, le Luxembourg devrait s'inspirer du concept de „green budgeting“ : il s'agit d'évaluer systématiquement l'impact environnemental du budget public- sur la base d'une série d'objectifs environnementaux et de durabilité. Dans l'idéal, il faudrait prendre en compte un domaine assez large, comprenant les impôts, les taxes et les redevances, les dépenses budgétaires et diverses „dépenses fiscales“. Sur cette base, les responsables politiques devraient tirer les conclusions qui s'imposent dans le sens d'un nécessaire renversement de tendance.

## 03

## DU PRODUIT NATIONAL BRUT (PNB) AU „PIB DU BIEN-ÊTRE“

Au Luxembourg, comme dans d'autres pays de l'UE, il existe un „PIB du bien-être“, calculé par le STATEC. Cependant, force est de constater qu'il n'est pas pris en compte dans la pratique et qu'il ne fait l'objet que d'une attention limitée. Dans le discours public et surtout politique, il n'est question „que“ du PIB du produit national brut et de son augmentation souhaitable.

Le „PIB du bien-être“ doit enfin être publié de manière conséquente, parallèlement au BNP, et servir de valeur d'orientation pour le travail politique, sur un pied d'égalité, également comme indicateur pour le travail gouvernemental.

L'objectif serait que le produit national brut perde progressivement de son importance en tant que mesure de la „prospérité“ du Luxembourg.



## 04

**CONTRÔLE DE DURABILITÉ POUR LES  
DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES COMME  
INSTRUMENT CENTRAL DE LA RÉFORME  
INTRODUIRE!**

Au cours de la législature qui s'achève, il aurait fallu mettre en place ce que l'on appelle un „projet de loi“. **„Contrôle de durabilité pour les projets de loi et les propositions de règlement“** du gouvernement. Le but de ce chèque est de garantir que la dimension à long terme et les principes du développement durable soient réellement pris en compte dans les décisions du gouvernement et de la Chambre des députés, ce qui n'est malheureusement pas suffisamment le cas actuellement.

Le nouveau gouvernement devrait travailler sans tarder à la mise en œuvre de cet instrument essentiel. Rien ne s'oppose non plus à ce que le chèque de durabilité soit lié à la „fiche financière“ des projets législatifs- dans le sens de la „simplification administrative“.

Une analyse coûts/bénéfices devrait être **réalisée avant toute décision concernant des projets d'infrastructure importants** :

Il y a des années, le ministère des Transports a défini une procédure similaire pour la construction de grands projets routiers. Il ne s'agit pas seulement d'un bilan économique global, mais aussi d'un bilan environnemental.

Le Mouvement Ecologique est convaincu qu'une telle analyse s'impose en principe pour les grands projets, entre autres dans le cadre du contrôle de durabilité des décisions gouvernementales mentionné plus haut.



## 05

**DÉBAT DE FOND SUR LE LUXEMBOURG  
LE SITE ECONOMIQUE LUXEMBOURGEOIS  
SELON LE MODÈLE DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE MENER UN DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

Au lieu de vouloir donner l'impression de pouvoir atteindre une croissance „verte“ viable à long terme principalement grâce à des innovations techniques et à des gains d'efficacité, nous avons besoin d'un débat honnête sur notre modèle social, sociétal et économique. Comment allons-nous assurer notre prospérité sans une obligation de croissance continue- avec tous les effets secondaires que cela implique ?

Et même si l'on ne voulait pas s'engager dans la remise en question pourtant indispensable du dogme de la croissance, il faudrait au moins, d'un point de vue pragmatique, mettre l'accent sur les questions suivantes :

- > **Comment concevoir et mettre en place un système social indépendant de la croissance ?**
- > Quels sont les domaines qui doivent croître à long terme à l'avenir, également dans l'optique d'un développement durable ?- **moins en raison de leurs effets secondaires du point de vue de la durabilité ?** Quels changements / améliorations économiques, sociaux et écologiques en résulteraient ?
- > Dans quelle mesure et par quels moyens l'État et la politique **influencent-ils la croissance et la fonction de production économique**, et dans quelle direction ? Quels programmes d'encouragement / quelles mesures peuvent avoir un impact sur les facteurs de production économes en ressources, efficaces et axés sur le cycle de vie des différents secteurs économiques et de quelle manière ?

Le projet „Luxembourg Stratégie“ du ministère de l'Économie a déjà lancé une partie de cette discussion : il s'agit maintenant de la décliner de manière beaucoup plus concrète sur des questions et des instruments centraux.

**En outre, une analyse des possibilités d'orientation politique du développement économique** devrait être effectuée sans délai.

Dans les débats, il est régulièrement affirmé que la croissance économique n'est pas „contrôlable“. Dans le même temps, les acteurs qui

Les acteurs qui font cette affirmation se plaisent néanmoins à dire que la bonne situation économique actuelle est due à leurs décisions politiques...

Afin d'objectiver et d'objectiver le débat sur la croissance, le nouveau gouvernement devrait immédiatement procéder à une **analyse** des possibilités d'orientation du développement économique dont dispose l'État. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra (enfin) mettre en évidence les possibilités d'organisation de la politique et ainsi mener un débat correct.

## 06

**DE LA VALEUR AJOUTÉE RÉGIONALE UNE  
POLITIQUE ÉCONOMIQUE DONNER LA  
PRIORITÉ À LA RÉGION!**

C'est notamment à l'époque de la crise COVID que l'on a de plus en plus discuté de la nécessité de développer et de promouvoir les marchés régionaux de manière plus consciente.

On pense en premier lieu à des processus tels que la mise en valeur ou la valorisation de la production de bois indigène, dans le domaine de l'agriculture et de l'horticulture.

Le Mouvement Ecologique estime qu'il est indispensable de procéder à **une analyse systématique des secteurs dans lesquels l'économie régionale peut être développée en collaboration avec la Grande Région.**

Cela doit également se traduire par une politique concrète en matière de **sites pour les entreprises moyennes** qui cherchent un nouveau site (et qui continuent à avoir difficilement accès aux zones d'activités nationales...). Il est également très important de clarifier dans quelles **zones les initiatives d'économie sociale** doivent s'implanter davantage (cette question n'a pas encore été résolue).

Il est donc urgent de mener un débat sur l'importance que nous accordons à la création de valeur régionale et sur la manière dont nous pouvons réellement la renforcer.

Selon le Mouvement Ecologique, cela impliquerait d'orienter davantage la mise à disposition de sites- en particulier au niveau intercommunal/régional- vers les classes moyennes, de promouvoir une politique agricole dans le cadre de laquelle des structures de commercialisation et de transformation plus directes seraient créées, de rendre les entreprises du secteur de la construction plus aptes aux méthodes de construction durables, etc.

## 07

**CIRCUITS ÉCONOMIQUE RÉGIONAUX,  
L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET LES FORMES  
COOPÉRATIVES DE L'ÉCONOMIE  
EN POINT DE MIRE**

Outre une plus grande régionalisation des activités économiques (en tenant compte de la Grande Région, de ses compétences et de ses intérêts) et l'orientation vers les circuits, il s'agit également de promouvoir consciemment des formes d'économie de bien commun, de communauté.

Nombre de ces initiatives concernent de nouvelles formes d'économie, d'économie sociale et solidaire, basées sur un modèle de société moins matérialiste, plus durable et coopératif.

Le nouveau gouvernement devrait affirmer clairement qu'il ne considère pas ces formes d'économie comme de simples niches, mais qu'il les encouragera très consciemment en tant **qu'instrument essentiel de transformation de notre système économique actuel.**

Cela passe notamment par les instruments suivants :

- > clarifier la question des responsabilités : Jusqu'à présent, la responsabilité de la promotion de „l'économie sociale“, des formes coopératives ainsi que de l'économie circulaire incombe à différents ministères. On ne sait pas à quel ministère revient la responsabilité de promouvoir l'ensemble de ces formes d'économie.

Dans le prochain gouvernement, la question des compétences doit absolument être clarifiée.



- > **Mise au point sur la baisse des taux de TVA :**  
L'opportunité de réduire les taux de TVA sur diverses prestations dans le secteur du „reuse-repair-share“ ainsi que sur des projets au niveau de l'économie circulaire devrait être analysée.
- > **L'intégration de dispositions relatives à l'achat de biens de seconde main** et d'exigences sociales dans les cahiers des charges des pouvoirs publics est un instrument essentiel pour promouvoir de nouvelles formes d'économie. D'une part, elles ont un effet de signal important, d'autre part, elles favorisent d'autre part, elles stimulent considérablement les ventes et le marché. C'est pourquoi les ministères concernés devraient immédiatement élaborer des modèles de cahiers des charges ou des outils en ligne qui tiennent compte des critères susmentionnés.
- > **Les centres de ressources, pivots d'une gestion des déchets respectueuse des ressources :** selon la nouvelle loi sur la gestion des déchets, les centres de recyclage actuels doivent être transformés en centres de ressources, qui doivent garantir de manière renforcée la réparation et la réutilisation des produits. Il existe ici des synergies intéressantes entre les syndicats de gestion des déchets ou les communes et les initiatives de travail de l'économie sociale. Les personnes qui ne parviennent pas à accéder directement au marché du travail ont ainsi la possibilité d'ouvrir des perspectives dans le domaine „Repair, ReUse, Share“ et ont la possibilité d'augmenter considérablement leurs chances de réinsertion sur le marché du travail grâce à un accompagnement et à un encadrement spécifiques. Le reconditionnement de produits, par exemple, offre des étapes de travail nécessitant beaucoup de personnel, qui peuvent justement être bien couvertes par des initiatives de travail. Des améliorations des capacités de stockage ou la mise à disposition de ressources pourraient à cet égard contribuer dans une large mesure à une optimisation des flux de matériaux.
- > **Les entreprises locales et régionales grâce à l'introduction d'un „bonus réparation“.** „bonus de réparation“ pour les encourager : Il est bien connu que le prix d'une réparation constitue l'un des principaux obstacles à la réparation. Le bonus de réparation pourrait y remédier et encourager les entreprises locales ! Le bonus accordé par les pouvoirs publics (plafonné par an ou par type de produit) permet d'une part de réduire les coûts d'une réparation pour les particuliers et d'autre part de soutenir les entreprises locales. Après les expériences positives de différentes communes, il s'agit maintenant d'introduire cet instrument au niveau national. Les modalités plus précises devraient être définies entre les acteurs concernés- économie, protection des consommateurs, environnement, énergie- en concertation avec les acteurs de la gestion des déchets.
- > **Rendre le secteur de l'artisanat plus attrayant et le préparer aux défis futurs :** Un secteur artisanal vivant et tourné vers l'avenir est la condition sine qua non pour que le Luxembourg puisse atteindre ses objectifs en matière de climat et de protection de l'environnement. D'une manière générale, il convient de valoriser le métier d'artisan dans le débat public et politique.

Dans ce contexte, la politique doit fixer les bonnes conditions-cadres et mettre davantage l'accent, dans la formation initiale et continue des milieux artisanaux concernés, sur les thèmes de la réutilisation et de la réparation sur des thèmes tels que la réparation, la réutilisation, les technologies de la transition énergétique,... sur les thèmes du recyclage. C'est précisément dans ce domaine que les ministères de l'Emploi et de l'Éducation ainsi que la Chambre des métiers devraient chercher davantage de solutions pour valoriser ces secteurs professionnels, les rendre encore plus attrayants et les préparer aux défis futurs. Il convient donc de repenser les différentes filières de formation et d'en introduire de nouvelles.

- > **Intégrer davantage les initiatives dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.** „économie solidaire“ dans le cadre de la réparation à la réutilisation : Les initiatives de travail telles que Nei Aarbecht, CIGL et autres initiatives similaires offrent aux personnes du deuxième marché du travail des perspectives de qualification dans le domaine „Reuse- Repair-Share“. La remise en état de produits, par exemple, comporte de nombreuses étapes de travail nécessitant beaucoup de personnel, qui peuvent être couvertes par des initiatives d'insertion. Les initiatives de travail peuvent bien les couvrir, en particulier en relation avec les centres de ressources prévus.
- > **Commerce en ligne : garantir une concurrence équitable avec le commerce local :** une part croissante des produits est achetée sur Internet. Or, dans le commerce en ligne, certaines pratiques échappent à la réglementation en vigueur et affaiblissent le marché local. Il convient d'agir à deux niveaux : d'une part, en renforçant la réglementation ou en comblant les lacunes juridiques et les zones d'ombre et, d'autre part, en renforçant la surveillance des plateformes multinationales et des commerçants en ligne. Le non-respect des dispositions légales permet de fixer des prix plus bas. Cela confère à ces fournisseurs un avantage concurrentiel déloyal sur les marchés en ligne mondiaux par rapport au commerce conforme à la loi et aux plateformes en ligne nationales.
- > **Assurer la surveillance et le contrôle du marché :** pour garantir le respect des normes existantes et futures en matière de réparation, de durabilité et de garantie, il est nécessaire de renforcer et d'étendre la surveillance et le contrôle du marché. Au Luxembourg, l'Institut luxembourgeois de la normalisation, de l'accréditation, de la sécurité et qualité des produits et services (ILNAS), qui dépend du ministère de l'Économie, est chargé de cette mission. Étant donné que l'ILNAS joue un rôle clé dans la désignation des experts pour des organes spécifiques de l'UE, une concertation avec d'autres ministères et administrations (en particulier le ministère et l'administration de l'Environnement et le ministère de la Protection des consommateurs) et leur implication accrue dans la représentation des intérêts du Luxembourg au niveau de l'UE seraient nécessaires.
- > **Créer une plateforme de location de meubles :** L'État devrait promouvoir des modèles commerciaux viables du secteur de l'ameublement, basés sur l'économie circulaire et donc sur la longévité, la réparation et la „restauration“ possible des meubles, et donc sur la possibilité de les réutiliser plusieurs fois en „louant au lieu d'acheter“ via des plateformes de prêt.

## 08

## RÉORGANISER LE SECTEUR FINANCIER

La création de valeur sociale- mais aussi économique- passe ainsi par l'usage et non pas a priori uniquement par la vente unique.

- > **Création d'instruments pour améliorer la logistique et les flux de matériaux dans l'esprit de l'économie circulaire :** mais l'objectif doit aussi être d'utiliser plus efficacement les matériaux produits. Le Luxembourg manque encore d'une plateforme (ou d'un instrument similaire) permettant de mettre les ressources en circulation de manière plus efficace et d'optimiser les flux de marchandises. Cela peut être un système de communication entre les centres de ressources et les acteurs du secteur „Reuse- Repair- Share“) (tel qu'il existe déjà en partie dans le sud du pays), afin de transmettre les matériaux disponibles aux personnes intéressées. Il peut également s'agir d'un portail interactif permettant de mettre en réseau les acteurs et de créer des synergies le cas échéant

Le Mouvement Ecologique est actuellement moins actif dans le domaine du secteur financier. Ceci également en raison des possibilités limitées en termes de personnel. Pourtant, le secteur financier joue un rôle extrêmement central au Luxembourg.

Selon des recherches publiées fin 2022, les fonds de placement sont actuellement- dans les déclarations officielles „plus verts“ ou „plus durables“ qu'ils ne le sont en réalité. Ainsi, 4 fonds sur 10 au Luxembourg, qui se situent dans la „catégorie supérieure“, seraient „durables“ „catégorie supérieure“ des produits financiers durables en Europe (fonds article 9) continuent à investir des sommes considérables dans les énergies fossiles au Luxembourg, par exemple dans des entreprises comme Total ou RWE. „catégorie supérieure“ des produits financiers durables en Europe (fonds article 9) continuent à investir des sommes considérables dans les énergies fossiles au Luxembourg, par exemple dans des entreprises comme Total ou RWE. Des règles beaucoup plus claires sont nécessaires.

L'importance du développement / de la transformation du secteur financier luxembourgeois dans le sens d'un développement durable ne peut pas être surestimée. Il ne s'agit pas de développer ici et là des fonds d'investissement plus „verts“ en plus des fonds existants, mais de mettre en place des réformes plus fondamentales.

L'État devrait veiller à ce que les banques, au moins, respectent des règles strictes.



## 09

## DÉVELOPPER DE NOUVELLES PERSPECTIVES DANS LES SECTEURS DES EMPLOIS MENACÉS

La transition socio-écologique entraînera des pertes d'emplois dans divers secteurs (p. ex. dans le secteur du tourisme de l'essence). Cependant, de nouvelles opportunités apparaîtront à un autre niveau, où il existe déjà en partie un manque important de personnel (p. ex. au niveau de la rénovation des bâtiments anciens, de la promotion des énergies renouvelables). Le rôle de l'État est de définir, en collaboration avec les partenaires sociaux, les secteurs économiques fragiles et de mettre en place des mesures communes afin d'aider les travailleurs à acquérir de nouvelles qualifications par le biais de reconversions et d'offrir ainsi des perspectives attrayantes. L'État devrait prévoir de développer et de financer de tels programmes.



## 10

## NE PAS REPOUSSER PLUS LONGTEMPS LA QUESTION DU FINANCEMENT DU SYSTÈME SOCIAL

La dépendance actuelle du financement du système social luxembourgeois à la croissance économique constitue un problème central qui doit enfin être reconnu comme tel et traité de manière conséquente !

Avec le mode de financement actuel, les dépenses sociales ne peuvent être couvertes que par une augmentation constante du nombre de cotisants / des recettes ; dans ce modèle, une croissance continue est donc indispensable au financement du système social. Mais si l'on extrapole cette logique dans le futur, le Luxembourg devrait croître indéfiniment... ce que personne ne souhaite et qui n'est certainement pas réalisable. Il serait criminel de faire aujourd'hui comme si ce système boule de neige était viable et de reporter ainsi toute la responsabilité sur la génération future.

Car le problème ne fera que s'aggraver. Les exigences croissantes envers les systèmes sociaux ne peuvent être satisfaites que par une croissance plus importante, qui à son tour fait croître les exigences. Outre le fait que ce système s'effondrera à long terme, il entraîne déjà une baisse sensible de la qualité de vie en raison du mitage du paysage, du rétrécissement des espaces de détente, de l'augmentation du trafic, du bruit et des logements trop chers, pour ne citer que ceux-là.

Dans cette mesure, nous aggravons actuellement en permanence le problème du financement du système social et le reportons sur les générations futures - un report non durable dans le temps ! Le problème est surtout que ce thème ne semble même pas être perçu comme l'un des principaux champs d'action de la politique nationale, et que tant la politique que les syndicats et le patronat se sont engagés dans une croissance sans frein.

**Il faut enfin rendre le système social plus indépendant de la croissance économique.**

Le gouvernement devrait immédiatement commander une **analyse** sur les modèles alternatifs de financement supplémentaire. Dans ce contexte, la question d'un **renforcement de la taxation du capital et des transactions financières** ne doit plus être un tabou pour le Luxembourg.

L'écart entre la charge élevée du facteur „travail“ et celle du facteur „capital“ est inacceptable.



## 11

### UNE RÉFORME FISCALE DURABLE EST UN MUST ABSOLU

Le système fiscal luxembourgeois est de facto aveugle à l'écologie, les incitations financières sont totalement erronées du point de vue de la durabilité : le Luxembourg est presque le dernier de l'Europe en ce qui concerne les recettes fiscales dans le domaine de l'écologie.

Les recettes fiscales environnementales sont particulièrement faibles au Luxembourg par rapport aux autres pays de l'UE, elles n'ont contribué qu'à 5,25% des recettes fiscales totales en 2014, la part étant même en baisse constante depuis 2004. La charge relative du facteur capital est, avec 21,2%, à un niveau historiquement bas, avec une forte tendance à la baisse également. Et l'imposition du facteur travail ne cesse d'augmenter, le travail supportant la majeure partie de la charge fiscale avec plus de 50%.

L'intégration d'aspects de durabilité dans la réforme fiscale a été promise à maintes reprises, comme on le sait, mais tout aussi régulièrement refusée.

Celui qui utilise les mots d'ordre de „croissance qualitative“ doit immédiatement **taxer beaucoup plus la consommation environnementale** et alléger le système social.

Selon le Mouvement Ecologique, il n'y a pas d'autre solution que **de réformer fondamentalement le système fiscal, en accordant la priorité absolue à la question écologique**. Seules la vérité des prix et les bonnes incitations fiscales permettront la transformation si urgente du système économique et, en partie, du modèle de consommation actuel. Dans ce contexte, la question de l'impact des différentes taxes sur le système d'indexation doit être résolue une fois pour toutes.

Il faudrait bien entendu maintenir la progressivité de l'augmentation de la taxe sur le **CO<sub>2</sub>** et **s'attaquer à une taxe sur les pesticides et l'azote** !



## 12

### RENFORCER LE LIEN ENTRE LES AIDES PUBLIQUES ET LIER LES CRITÈRES DE DURABILITÉ !

Pour les non-initiés, il est difficile de comprendre de quelles subventions publiques une entreprise peut bénéficier aujourd'hui, quels allègements fiscaux lui sont éventuellement accordés ou non.

Il est indispensable que le ministère de l'Économie **communiqu**e **de manière beaucoup plus transparente** et **intègre des critères de durabilité** en ce qui concerne la gestion actuelle.

En outre, il faudrait faire en sorte que les entreprises qui répondent aux objectifs de durabilité et aux objectifs de diversification déclarés du gouvernement reçoivent une aide, et que celles qui ne sont pas conformes à ces lignes directrices n'en reçoivent pas.

En outre, **l'attribution de terrains à bâtir par l'État pour l'implantation d'entreprises devrait être soumise à des critères stricts** ! En tant que propriétaire des terres, le gouvernement est libre de décider à qui il veut mettre à disposition ou vendre tel ou tel terrain ou non. Cela ne doit certainement pas se faire de manière arbitraire „à la tête du client“, mais selon des critères définis, durables et compréhensibles. Il serait donc temps que le gouvernement se donne des **critères transparents pour la vente ou la mise à disposition de terres** et qu'il les rende publics, ceci dans l'intérêt de la sécurité juridique pour tous les acteurs.

## 13

### COÛTS EXTERNES DU DÉVELOPPEMENT DE CERTAINES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES CALCULER ET METTRE SUR LA TABLE!

Au niveau du tourisme à la pompe, une **analyse coûts-bénéfices** a été réalisée pour la première fois au Luxembourg il y a des années: on a examiné le rapport entre les coûts externes- c'est-à-dire la pollution de l'environnement, les coûts d'infrastructure nécessaires, etc. L'étude présentée en 2016 a clairement montré que les conséquences négatives du tourisme à la pompe sur l'environnement, la santé ou les infrastructures dépassent de loin les recettes fiscales pures, et que le tourisme à la pompe est une activité déficitaire sur le plan macroéconomique, avec 3,5 milliards d'euros de coûts annuels contre 2,1 milliards de recettes. De plus, le tourisme à la pompe favorise les détours des flux de véhicules et augmente l'attractivité du transport individuel motorisé par rapport aux transports publics et à la mobilité douce.

Il est regrettable qu'une telle analyse n'ait pas été réalisée pour un certain nombre d'implantations industrielles. Elle aurait contribué à objectiver plus d'une discussion. La réalisation et la discussion de telles analyses coûts-bénéfices devraient constituer une priorité du prochain gouvernement dans le cadre d'une réorientation de la politique économique.

## 14

## ANALYSER LE REVENU DE BASE

## INCONDITIONNEL UNE OPTION POUR LE LUXEMBOURG

De nombreux spécialistes considèrent le revenu de base inconditionnel comme un élément central d'une réorientation de notre modèle social et économique. Au Luxembourg, le débat n'a pas encore été réellement mené. Le prochain gouvernement devrait immédiatement réunir des acteurs afin de thématiser et d'explorer **le pour et le contre ainsi que les éventuelles modalités détaillées** d'un tel revenu minimum- dans le contexte de l'ensemble de la protection sociale. Des projets pilotes ont été lancés à l'étranger, avec des accents et des priorités différents (p. ex. en ce qui concerne le montant et les conditions-cadres). Le Luxembourg en particulier, en tant que pays riche et à taille humaine, devrait se pencher de manière intensive sur l'**opportunité d'introduire un revenu de base et sur un projet modèle correspondant**.

## 15

## INTRODUCTION DU CONTRÔLE DE LA DURABILITÉ POUR LES ENTREPRISES

Au cours des dernières années, l'opportunité d'implanter certaines nouvelles entreprises au Luxembourg a fait l'objet de discussions récurrentes. La question était de savoir si celles-ci répondaient aux objectifs d'un site économique „durable“ au Luxembourg.

Le Mouvement Ecologique s'engage pour que:

- > **une grille transparente** (chèque de durabilité) soit présentée, au moyen de laquelle les entreprises seront évaluées pour savoir dans quelle mesure elles correspondent ou non aux objectifs d'une place économique orientée vers l'avenir ;
- > **le cadre légal** soit amélioré (voir point suivant) afin que, le cas échéant, l'implantation d'une entreprise qui ne respecte pas ces critères puisse être refusée (ce n'est pas le cas actuellement) ;
- > l'État ne **mette pas à disposition de telles entreprises des terrains situés dans des zones d'activités nationales** dont il est propriétaire.

Une telle approche serait bénéfique pour la place économique, car elle permettrait également d'accroître la sécurité de la planification.



## 16

**DÉFINIR DES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX  
CONTRAIGNANTS - ET ALLER AU DELÀ DE  
LA LÉGISLATION COMMODO - ANCRER  
LÉGALEMENT!**

En fait, il existe de nombreux documents qui fixent des objectifs généraux en matière de durabilité et d'environnement : le plan de développement durable (p. ex. réduction de l'utilisation des sols), le programme d'aménagement du territoire (p. ex. priorité au développement des centres de développement et d'attraction), diverses directives européennes (p. ex. directives relatives à la pollution atmosphérique admissible) et bien d'autres encore. Et pourtant, jusqu'à présent, ces objectifs généraux n'ont souvent pas encore été pleinement intégrés dans les processus de décision. Dans les processus de décision en matière d'implantation ou d'autorisation d'entreprises.

-Les autorisations de construire ne sont pas prises en compte. Souvent, on considère la situation individuelle de l'entreprise, mais pas l'impact global sur l'environnement ou son influence sur des objectifs environnementaux définis de manière générale.

Or, c'est justement l'addition de décisions individuelles qui peut conduire à l'éclatement des limites écologiques.

C'est pourquoi deux mesures devraient être prises :

- > **Fixer des objectifs environnementaux nationaux quantitatifs, politiquement et juridiquement contraignants**, en ce qui concerne la consommation d'énergie, de ressources et de surfaces, ainsi que les émissions nocives pour le climat et l'environnement ;
- > **Révision du cadre juridique pour les décisions d'implantation et d'extension d'entreprises.** Outre la „meilleure technologie possible“, les objectifs environnementaux susmentionnés doivent également être intégrés comme critère obligatoire lors de l'implantation ou de l'extension d'une entreprise (une disposition correspondante s'impose notamment dans la nouvelle loi sur la protection du climat).

Le ministère de l'Environnement avait d'ailleurs annoncé une étude sur les limites naturelles de croissance de l'espace environnemental au Luxembourg (en ce qui concerne l'eau, l'air, le sol, l'occupation des sols...). On attend toujours avec impatience cette étude si importante.



## 17

**ABORDER LE DÉBAT SUR LE MODE DE VIE  
DE MANIÈRE OFFENSIVE!**

La transformation de notre société vers un développement durable nécessite une réforme fondamentale de notre système économique, mais aussi de notre mode de vie individuel et collectif. Elle est liée à un changement culturel.

Il faut une „nouvelle définition“ de ce que nous entendons par „bonne vie“, dans le respect des limites de la planète, de la justice mondiale et dans l'intérêt des générations futures.

Et ce, en sachant qu'à partir d'un certain moment, l'augmentation des possessions matérielles ne m'apporte plus de bien-être.

Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'encourager de manière positive la discussion sur ce que signifie **un mode de vie durable** et doivent avant tout créer les conditions-cadres correspondantes.

